

Image not found or type unknown



SERVITUDE DE PASSAGE PIETONS

Par **EVAGAIA**, le **14/09/2011** à **14:57**

Bonjour,

j'ai une servitude de passage piétons sur mon terrain qui permet à mon voisin de gauche d'accéder à sa maison. Moi même je bénéficie de cette servitude par rapport à mon voisin de droite. Cette servitude sépare un petit jardin de ma maison.

Je souhaiterais savoir si je peux poser une porte afin de limiter cet accès (le voisin de gauche se permettant de rouler en mobylette pour sortir de sa maison).

de plus, j'aimerais savoir s'il existe une largeur minimale pour ce type de servitude.

Merci de votre aide. Cdt